



Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 21 MARS 2026

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 24
- procurations : 3
- absents : 3
- abstentions : 0
- ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 17/03/2026

Certifiée exécutoire par,

Transmission en préfecture le : 26/03/2026

Affichage municipal le : 28/03/2026

Étaient présents : M. Max VINCENT, Mme Béatrice REBOTIER, M. Dominique PELLA, Mme Lola Olivera SALIPUR, M. François GAY, M. Grégory DONABEDIAN, Mme Christine GODARD, Mme Françoise WATRELOT-ROSSO, Mme Elodie BOIN, M. Thierry BERTRAND, Mme Bérangère FREYCHET, Mme Florence MATHIEU, M. Amaury MITANCHET, Mme Sylvie HERVE STARK, M. Jean-Philippe GARCIA, Mme Elisa DEBLAERE, M. Jérémy MAZILLE, Mme Karine BATISTA, M. Valentin LAMY, Mme Héléa THEVENARD, M. Manuel ANTUNES DE BARROS, Mme Elisabeth MUNOZ, M. Augustin NEYRAND, Mme Barbara GENIN,

Absents :	Représenté(s) par :
M. Raphaël GUYONNET	M. Max VINCENT
Mme Christelle PETROSSI	M. Dominique PELLA
M. Hadrien LORIDON	Mme Béatrice REBOTIER

Absent non représenté :

Secrétaire de Séance élu : M. Valentin LAMY

Séance sous la présidence de : M. Max VINCENT, Maire

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION, D'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS DE LIMONEST

Séance du samedi 21 mars 2026 :

Le Conseil municipal de la commune de Limonest, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni le samedi 21 mars 2026 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

PRESIDENCE

La séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur François GAY, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, puis présidée par Monsieur Max VINCENT, Maire, après son élection.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Valentin LAMY est désigné secrétaire de séance.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 27

Présents : 24

Absents représentés : 3

Absents non représentés : 0

Étaient présents : M. Max VINCENT, Mme Béatrice REBOTIER, M. Dominique PELLA, Mme Lola Olivera SALIPUR, M. François GAY, M. Grégory DONABEDIAN, Mme Christine GODARD, Mme Françoise WATRELOT-ROSSO, Mme Elodie BOIN, M. Thierry BERTRAND, Mme Bérangère FREYCHET, Mme Florence MATHIEU, M. Amaury MITANCHET, Mme Sylvie HERVE STARK, M. Jean-Philippe GARCIA, Mme Elisa DEBLAERE, M. Jérémy MAZILLE, Mme Karine BATISTA, M. Valentin LAMY, Mme HÉLA THEVENARD, M. Manuel ANTUNES DE BARROS, Mme Elisabeth MUNOZ, M. Augustin NEYRAND, Mme Barbara GENIN.

Absents représentés : M. Raphaël GUYONNET (représenté par M. Max VINCENT), Mme Christelle PETROSSI (représentée par M. Dominique PELLA), M. Hadrien LORIDON (représenté par Mme Béatrice REBOTIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMERO	OBJET	RAPPORTEUR
1	INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
2	ELECTION DU MAIRE	
3	2026-03-01 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS	MAX VINCENT
4	ELECTION DES ADJOINTS	-
5	2026-03-02 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	MAX VINCENT
6	2026-03-03 INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET ADJOINTS	MAX VINCENT
7	2026-03-04 MAJORATION DES INDEMNITES	MAX VINCENT
8	2026-03-05 DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS	MAX VINCENT
9	2026-03-06 EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET	DOMINIQUE PELLA
10	LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL	MAX VINCENT

1) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est rappelé que les élections municipales se sont déroulées le 15 mars 2026. À l'issue du scrutin, le Conseil municipal de Limonest est composé de 27 conseillers municipaux régulièrement élus.

2) ELECTION DU MAIRE

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret. Monsieur Max VINCENT est proclamé Maire de la commune de Limonest avec 24 voix, 3 voix pour Madame MUNOZ Elisabeth.

Observations :

Monsieur Max VINCENT (Maire) a exprimé sa profonde émotion et sa gratitude envers le conseil municipal et les Limonoises et les Limonais pour la confiance qui lui est renouvelée. Il a rappelé le sens exigeant et profondément humain du mandat de maire, fondé sur la proximité, l'action concrète et le service de tous, au-delà des clivages partisans. Il a affirmé sa volonté de conduire le mandat dans un esprit de dialogue respectueux, y compris avec l'opposition, et d'ouvrir une nouvelle étape pour la commune. Les priorités annoncées portent sur la préservation du bien-vivre à Limonest, la transition écologique, l'attention portée aux aînés, à la jeunesse, ainsi qu'au dynamisme des associations, des entreprises et des agriculteurs. Enfin, il a salué l'engagement de l'équipe municipale, en partie renouvelée, et des agents communaux, et a assuré que dès le lendemain, l'équipe serait pleinement mobilisée pour tenir les engagements pris au service de Limonest.

Madame Elisabeth MUNOZ (Conseillère municipale liste opposition Limones En Avant – Génération 2026) a salué la bonne tenue démocratique de la campagne et a adressé ses félicitations au maire pour le mandat qui s'ouvre. Elle a formulé le vœu d'un mandat placé sous le signe du respect, de l'écoute et du dialogue, au service de l'intérêt général et des Limonoises et des Limonais. Elle a exprimé la volonté de contribuer à la concrétisation des projets utiles à la commune, y compris lorsqu'ils dépassent les clivages politiques. Elle a remercié son équipe pour la confiance accordée et rendu hommage au travail des élus sortants d'opposition. Enfin, elle a réaffirmé les priorités de son groupe — cadre de vie, environnement, équilibre du développement du village, soutien à l'économie locale et solidarité — et indiqué que l'opposition exercera son rôle avec sérieux, exigence et esprit de responsabilité, dans une démarche constructive et vigilante, guidée par l'intérêt de Limonest.

3) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Délibération n°2026-03-01

Contexte et objet

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Proposition

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints au Maire à **cinq (5)**, nombre compatible avec l'effectif légal du conseil municipal.

Enjeux

Cette décision conditionne l'organisation de l'exécutif municipal et permet la poursuite d'un fonctionnement équilibré de l'action municipale.

Vote

Adoptée à l'unanimité.

4) ÉLECTION DES ADJOINTS

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la liste d'adjoints est élue au scrutin secret. Sont élus adjoints au Maire avec 24 voix pour et 3 blancs : **Dominique PELLA, Béatrice REBOTIER, François GAY, Lola Olivera SALIPUR, Grégory DONABEDIAN.**

5) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Délibération n°2026-03-02

Contexte et objet

L'article L.2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, l'exercice de certaines attributions afin d'assurer une gestion plus efficace et réactive des affaires communales.

Proposition

Il est proposé au conseil municipal de déléguer au Maire l'ensemble des attributions prévues par l'article L.2122-22 du CGCT, dans les limites fixées par la délibération, notamment en matière :

- D'emprunts,
- De lignes de trésorerie,
- De marchés publics,
- De contentieux,
- De droits de préemption,
- D'admissions en non-valeur.

Les limites financières et juridiques sont expressément précisées afin de garantir un encadrement strict de ces délégations.

Enjeux

Cette délibération permet d'assurer la continuité et la fluidité de la gestion communale, tout en maintenant un contrôle effectif du conseil municipal.

Vote

Adoptée à l'unanimité.

6) FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Délibération n°2026-03-03

Contexte et objet

Conformément aux articles L.2123-23 et suivants du CGCT, il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction des élus municipaux, dans la limite des plafonds légaux applicables à la strate démographique de la commune.

Proposition

Il est proposé au conseil municipal de :

- Fixer l'indemnité de fonction du Maire au taux maximal légal,
- Fixer les indemnités de fonction des cinq adjoints au Maire au taux maximal légal,
- Fixer les indemnités de fonction de trois conseillers municipaux délégués au taux maximal prévu par l'article L.2123-24-1 du CGCT.

Le tableau annexe précise les montants bruts réglementaires, l'enveloppe indemnitaire de référence et la répartition interne permettant le financement des conseillers municipaux délégués sans augmentation de la dépense globale.

Enjeux

Cette délibération assure la conformité du régime indemnitaire aux textes en vigueur et garantit la transparence des montants alloués.

Vote

Adoptée à l'unanimité.

7) MAJORATION DE 15 % DES INDEMNITES DE FONCTION

Délibération n°2026-03-04

Contexte et objet

Le décret n°2015-297 du 16 mars 2015 permet l'application d'une majoration de 15 % des indemnités de fonction dans les communes anciennement chefs-lieux de canton. La commune de Limonest répond aux critères définis par ce décret.

Proposition

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer une majoration de **quinze pour cent (15 %)** aux indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués, sur la base des montants de référence fixés par la délibération n°2026-03-03.

Le tableau annexe présente les montants bruts mensuels après application de cette majoration.

Enjeux

Cette décision permet de tenir compte des sujétions particulières attachées aux fonctions exercées, dans le strict respect du cadre réglementaire.

Vote

Adoptée à l'unanimité.

8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Délibération n°2026-03-05

Contexte et objet

Conformément à l'article L.2121-33 du CGCT, le conseil municipal désigne les représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Proposition

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune, **par scrutin secret**, au sein des organismes suivants :

- Le **Syndicat intercommunal pour la gestion et la construction d'un casernement de gendarmerie (SYG)**,
- Le **Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy)**.

Les candidatures sont proposées par l'exécutif municipal et les résultats du scrutin feront l'objet d'une proclamation en séance, mentionnée au procès-verbal.

Enjeux

Cette délibération permet d'assurer la représentation de la commune au sein de structures intercommunales essentielles à l'exercice de ses compétences.

SYG : Délégués titulaires : Max VINCENT, François GAY ;

Suppléants : Jean-Philippe GARCIA, Florence MATHIEU.

Vote :

24 voix pour et 3 abstentions.

Adoptée à la majorité.

SIGERLY : Délégué titulaire : Max VINCENT ; suppléant : François GAY.

Vote

Adoptée à l'unanimité.

9) EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET – CADRE

Contexte et objet

Le Code général de la fonction publique permet à l'autorité territoriale de constituer un cabinet et de recruter, le cas échéant, un collaborateur de cabinet.

Proposition

Il est proposé au conseil municipal de prévoir la possibilité de pourvoir **un emploi de collaborateur de cabinet** au sein de la commune et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Les décisions individuelles relatives au recrutement et aux conditions d'emploi relèveront de l'autorité territoriale, dans le cadre fixé par les textes en vigueur.

Enjeux

Cette délibération permet de définir le cadre juridique et budgétaire applicable à un éventuel recrutement, sans préjuger des décisions individuelles qui pourraient intervenir ultérieurement.

Vote

Adoptée à l'unanimité.

Observations :

Monsieur Augustin NEYRAND (Conseiller municipal liste opposition Limones En Avant – Génération 2026) annonce voter favorablement cette délibération. Il demande à connaître l'enveloppe budgétaire prévue pour ce poste. Selon Monsieur NEYRAND, il s'agit de 90% maximum du salaire du DGS

Monsieur Max VINCENT (Maire) répond qu'il appliquera strictement la loi.

Monsieur Augustin NEYRAND (Conseiller municipal liste opposition Limones En Avant – Génération 2026) est d'accord avec la réponse du Maire mais estime qu'il a le droit de savoir le montant de l'enveloppe. Il ajoute que cette information n'est pas à rendre public mais qu'au titre de conseiller municipal, il a le droit de le connaître.

10) QUESTIONS DIVERSES

Jean-Philippe GARCIA (conseiller municipal liste majoritaire Limonest Ensemble pour Demain) a tenu à adresser un message de soutien au maire, Max Vincent, et à l'ensemble des élus. Il a salué une campagne intense mais profondément humaine, marquée par la cohésion, la diversité des profils et la qualité des relations au sein de l'équipe. Il a exprimé la volonté collective d'inscrire le mandat dans la continuité de l'engagement du maire, tout en y apportant énergie, bienveillance, écoute et dialogue. Le mandat est placé sous le signe de la participation active de tous, de la transition et de la transmission, afin de préparer l'avenir de Limonest. Un mot de respect a également été adressé aux élus d'opposition, dans un esprit de démocratie locale, de transparence et de décisions partagées. Le message s'est conclu par un appel à avancer ensemble avec exigence, confiance et sens de l'intérêt général.

La séance est levée à 11h01.

Fait à Limonest, le 21 mars 2026

Le Maire, Max VINCENT

Signature :

Le doyen d'âge, François GAY

Signature :

Le Secrétaire de séance, Valentin LAMY

Signature :